

Compte rendu de la Commission Nationale de VTT

Vendredi 13 juillet 2012 - Les Gets

Membres présents : Frank FILBIEN, Président de la CNVTT, Alexandre BALAUD, Jean-Pierre BRUNI, Thomas CALLENS, Alain GHILONI, David MOREAU, Jean-Philippe POVEDA, Yannick TIREL, Yvon VAUCHEZ

Assistent : Serge FROISSART, Jean-Pierre GIBOURDEL, Emmanuel HUBER

Absente excusée : Laurence LÉBOUCHER

Absent : Michel HUTSEBAUT

ORDRE DU JOUR

1. Informations fédérales
2. Poursuite de la réflexion sur l'Open Free Trial
3. Evolution du Trophée de France des Jeunes Vététistes
4. Point sur la mise en place de l'Indice de Performance
5. Réforme des Teams VTT FFC
6. Avenir des Championnats de France 4X
7. Cross-Country Eliminator (titre national 2013 et règlement)
8. Coupe de France XCO (bilan nouveau format, propositions pour 2013)
9. Propositions groupe technique XCO
10. Intervention de la Direction Technique Nationale
11. Classement national par points
12. Calendrier prévisionnel 2013

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La séance débute à 9H15.

Le Président remercie tout d'abord les personnes présentes pour cette 2^{ème} réunion de l'année, organisée sur le site des Championnats de France de VTT, il excuse Mlle LÉBOUCHER, qui n'a pas fait le déplacement aux Gets, et regrette l'absence de M. HUTSEBAUT qui n'a, par ailleurs, pas participé non plus, la veille, à la réunion du groupe technique « cross-country ».

2. INFORMATIONS FÉDÉRALES

↳ Préambule

Reprenant le Procès Verbal de la précédente réunion, le Président rappelle, d'une part, qu'il s'agit de la dernière réunion de la CNVTT pour l'olympiade en cours et, d'autre part, qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections fédérales, ayant fait le choix d'intégrer le Comité Régional des Pays de la Loire en remplacement de M. Bernard FOURNY, au poste de Directeur Administratif, lorsque celui-ci fera valoir ses droits à la retraite, à la fin mars 2013.

↳ Statistiques sur les licences

Le Président commente les statistiques établies au 25/06. Avec 23.927 licences VTT contre 22.837 à la même date l'an dernier, le VTT progresse de 4,77% et représente 21,04% des licenciés de la Fédération. A noter que le nombre de licences avec option descente a baissé de 493 unités au profit de l'Enduro, nouvelle discipline, qui compte à ce jour 945 licenciés.

Il précise que le nombre total de licences VTT de l'exercice 2011 (23.167) a déjà été dépassé, ce qui est très encourageant pour la discipline.

3. RÉFLEXION SUR L'OPEN FREE TRIAL

Le Président remercie tout d'abord M. Serge FROISSART de sa présence. M. FROISSART est le nouveau manager des équipes de France de VTT Trial, en remplacement de M. Marc CAISSO.

Il rappelle que la réflexion concernant l'Open Free Trial trouve sa source dans l'interrogation de certains pratiquants sur l'intégration de cette discipline au sein de la Fédération Française de Cyclisme et sur la réglementation associée. Il ne s'agit pas, en l'état, de remettre en cause le fonctionnement du trial tel que nous le connaissons à ce jour mais d'ouvrir, le cas échéant, l'activité correspondante à un nouveau type de pratique.

M. FROISSART indique que l'Open Free Trial est un concept créé initialement pour la moto trial par M. Bernard ESTRISPEAU, actuellement organisateur de la majorité des trials indoor de moto. Certaines de ces manifestations étant ouvertes aux vélos trial, le concept a été décliné pour le vélo et adopté par certains organisateurs, notamment dans le Comité de Midi Pyrénées où une Coupe Régionale aura même lieu cette année (quatre manches prévues).

De manière générale, M. FROISSART estime que, si le concept semble plaire aux coureurs, les épreuves sont relativement difficiles à arbitrer et peu « lisibles » de la part du grand public. De plus, contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette formule ne permet pas d'augmenter le nombre de participants. Enfin, le règlement de la Coupe Régionale Midi Pyrénées lui apparaît trop complexe et il milite pour une simplification des choses.

De toute évidence, le concept ne pourra pas être étendu facilement au niveau national et la création d'un règlement officiel, validé par les instances fédérales, n'aura de sens qu'en terme de référence pour les organisateurs qui souhaiteraient tester cette nouvelle formule.

Le Président indique que, justement, sa demande se limite à établir un règlement de référence pour ce type de pratique. M. FROISSART a donc en charge, d'ici à la fin de l'année, la rédaction d'un règlement simplifié qui sera soumis à la validation des instances fédérales.

Ce point ayant été traité, M. FROISSART indique qu'il serait opportun de faire un bilan général du trial via un groupe de travail composé de dirigeants, de pilotes et d'éducateurs, notamment pour travailler sur la lisibilité de la discipline et sur les aspects temps réel des classements.

Il estime que, si certaines régions (Rhône Alpes), voire inter-régions (Ouest de la France via la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial), se portent bien, ce n'est pas le cas partout.

Le Président rappelle, à cet égard, que M. CALLENS, en sa qualité de représentant du trial au sein de la CNVTT, a tout loisir de créer un groupe de réflexion sur la discipline dès lors que ceci n'entraîne pas de charge financière supplémentaire pour la FFC (donc, réunions sur les lieux des compétitions et échanges par courrier électronique).

M. FROISSART regrette que le calendrier 2012 n'ait proposé que deux manches de la Coupe de France (Super Besse et Oz en Oisans) et espère que celui de 2013 sera plus favorable à la discipline. Il note que la période hivernale (octobre à mars) engendre une trop grande coupure pour les coureurs et que l'organisation d'épreuves en salle (compétitions, spectacles) pourrait permettre de les maintenir avantagement en activité pendant cette période de l'année.

Enfin, il rappelle que les Jeux Mondiaux de la Jeunesse (Championnats du Monde de VTT Trial pour les moins de 17 ans) auront lieu au CREPS de Poitiers les 4 et 5 août prochain.

Le Président remercie M. FROISSART de son intervention et libère MM. CALLENS et FROISSART pour qu'ils puissent rejoindre les zones de trial dans les meilleurs délais.

4. ÉVOLUTION DU TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES

M. GHILONI rappelle tout d'abord que le Trophée de France des Jeunes Vététistes se déroulera à Lons le Saunier, du 28 juillet au 3 août. A ce jour, 20 équipes sont engagées, 3 sont encore en attente (Auvergne, Limousin, Wallonie). Tout se présente bien, le site de Montciel est connu et le club support (VTT Conliège) est bien rôdé aux épreuves de haut niveau.

En ce qui concerne l'édition 2013, qui aura lieu à Mende (Languedoc Roussillon), une première visite du site a été effectuée par MM. Eric JACOTE et Alain GHILONI en présence de M. Jean-Philippe POVEDA. Il apparaît qu'un travail important reste à faire notamment pour l'épreuve de cross-country car les premières impressions ne sont pas très positives. M. GHILONI compte sur les personnes rencontrées à cette occasion pour que le dossier évolue favorablement.

M. FILBIEN note que plusieurs présidents de comités régionaux estiment que le coût engendré par une participation de leur délégation au TFJV est excessif.

Il propose de travailler sur trois axes pour répondre à cette situation : supprimer les cadets, diminuer le nombre de coureurs par équipe ou réduire le nombre de jours de course.

L'ensemble de la Commission estime que la suppression des cadets aurait un impact négatif au niveau des régions car, dans cette hypothèse, il n'y aurait plus de cadets dans les Trophées Régionaux des Jeunes Vététistes. Or, cette catégorie représente un tiers des participants des TRJV dans bon nombre de régions.

La diminution du nombre de coureurs par délégation (3x4, soit 12, au lieu de 3x6, soit 18) est une possibilité mais ne convainc pas les membres de la Commission qui estiment que le coût de la délégation est dans beaucoup de régions supporté partiellement par les parents, les clubs voire les comités départementaux. Ils rappellent que la structuration des Trophées Régionaux et du Trophée de France est un atout majeur de la Fédération dans la formation des coureurs qui accéderont ensuite au plus haut niveau. De très nombreux exemples peuvent être cités.

Enfin, la réduction du nombre de jours de course n'apparaît pas comme une solution à ce jour, les disciplines de base du VTT doivent être obligatoirement maintenues (trial, cross-country, descente) en sus d'une autre à choisir entre orientation, enduro et cross-country eliminator.

Le défilé des délégations est aussi un élément jugé incontournable dans le déroulement du TFJV car il allie à la fois sport et culture dans une ambiance conviviale.

Le Président clôt les débats en indiquant que, de toute évidence, aucune proposition concrète ne peut être établie pour le moment. Il propose que le sujet soit soumis à la réflexion des responsables d'équipe à l'occasion du prochain TFJV à Lons le Saunier.

5. POINT SUR LA MISE EN PLACE DE L'INDICE DE PERFORMANCE

M. HUBER indique que le calcul de l'Indice de Performance a été réalisé à partir des résultats fournis par les organisateurs ou par les comités régionaux, un problème se pose avec le comité de l'Ile de la Réunion qui n'envoie pas les résultats sous la forme attendue (fichiers .xls).

M. MOREAU note que la date à partir de laquelle les engagements individuels non soumis à l'IP minimum sont – enfin - ouverts est trop proche de la date effective de l'épreuve pour pouvoir compenser les quotas régionaux qui ne sont pas remplis. En effet, les coureurs qui auraient accès à ces engagements ont des difficultés à s'organiser du point de vue logistique au dernier moment (réservation hôtel, transport, etc) et renoncent finalement à s'engager.

Une mise à jour de l'IP Moyen sera réalisée après les Championnats de France, l'indice sera calculé sur l'ensemble des résultats de 2011, plus ceux de 2012 obtenus avant le 16 juillet.

A partir de 2013, la Commission propose, à l'instar du système des points UCI, que l'Indice de Performance Moyen (IPM) soit calculé sur **deux ans glissants**. Ainsi, en mai 2013, seront pris en compte les résultats obtenus par les coureurs entre juin 2011 et mai 2013 (compris).

Le Président indique que les quotas accordés aux comités régionaux devront être revus à la fin de la saison pour remplacer, en 2013, ceux actuellement en vigueur. Une possibilité serait de tenir compte, pour le comité considéré, de la proportion de coureurs ayant un IPM inférieur ou égal à 25 parmi la totalité des coureurs concernés, exception faite des DOM-TOM. Cela étant, il confie au groupe de travail « Descente » dirigé par M. HUBER le soin de faire des propositions à ce sujet avant la fin de l'année.

↳ Championnats du Monde de Descente à Léogang

M. HUBER précise que la délégation française pour les Championnats du Monde de Descente à Léogang sera composée d'une équipe 'A' (Equipe de France) et d'une équipe 'B'. Les coureurs composant l'équipe 'B' ne seront pas pris en charge par la FFC (propositions d'hébergement uniquement), le maillot national (port obligatoire) sera gratuit. C'est M. HUBER qui proposera à certains coureurs de bon niveau d'intégrer, s'ils le souhaitent, l'équipe 'B'.

↳ Accident dans une épreuve d'enduro UFOLEP

M. POVEDA fait état de l'accident grave (trois semaines de coma) survenu à un coureur âgé de 64 ans dans une épreuve d'enduro VTT organisée à Thuir (66), sous l'égide de l'UFOLEP.

M. GIBOURDEL en profite pour rappeler que, désormais, les organes déconcentrés de la FFC (comités régionaux et/ou comités départementaux) seront consultés par les préfetures afin de donner un avis, favorable ou non, sur toutes les épreuves cyclistes, notamment celles qui sont organisées sous l'égide de fédérations affinitaires.

Cet avis doit s'appuyer sur les aspects sécuritaires et sur le respect du règlement fédéral.

M. POVEDA note que beaucoup d'enduros sont actuellement organisés sous l'égide de l'UFOLEP à cause des coûts financiers (droits d'organisation, reversements) jugés trop élevés demandés aux organisateurs correspondants par la FFC, via ses comités régionaux.

Le Président indique que chaque comité régional est libre d'appliquer la politique financière qu'il désire (dans le respect des règles fédérales) tout en regrettant que le droit forfaitaire souhaité par les organisateurs ne soit pas compatible avec la règle fixée par le siège fédéral de reversement des droits d'engagements. En effet, chaque comité régional doit, en fin d'année, reverser à partir de la catégorie minimale une somme fixe par coureur engagé dans une épreuve de VTT (2,45 € en 2013), ce qui interdit tout système de régime forfaitaire.

Il rappelle qu'il a proposé un système différent de reversement basé sur le nombre de licenciés de chaque comité (l'enveloppe globale requise par le siège fédéral étant répartie au prorata du nombre de licenciés VTT de chaque région) mais que ce système n'a pas été retenu. Tant que le système actuel sera maintenu, il estime que les comités régionaux ne pourront pas répondre aux souhaits des organisateurs concernés, sauf à contourner la procédure en ne comptant pas les coureurs engagés dans ces épreuves lors de l'établissement du rapport annuel d'activités.

🔗 **Cas du coureur Simon CARDON à Super Besse**

M. HUBER fait état du problème lié au coureur Simon CARDON à l'occasion de la manche de la Coupe de France de VTT Descente à Super Besse. Il rappelle qu'un coureur accidenté en fin de parcours se trouvait sur la piste lorsque M. CARDON s'est présenté. Le signaleur ayant agité, à la fois, le drapeau jaune (« ralentir ») et le drapeau rouge (« arrêt immédiat »), le coureur ne s'est pas arrêté et un sur-accident a été évité de justesse.

Il demande que les signaleurs disposent de consignes écrites pour ce type de cas de figure via une fiche de référence. M. MOREAU indique que cette fiche existe déjà et qu'elle est utilisée, il reste peut-être à équiper les personnes concernées de drapeaux plus voyants que ceux utilisés pour le moment afin de renforcer la sécurité sur les épreuves.

6. RÉFORME DES TEAMS VTT FFC

Le Président indique que la réforme des Teams VTT FFC proposée par la CNVTT a été validée officiellement lors de la réunion du Conseil d'Administration Fédéral des 29 et 30 juin dernier.

Il tient, par ailleurs, à remercier M. David LAPPARTIENT, Président de la Fédération Française de Cyclisme, qui l'a félicité pour la qualité du document présenté.

Au-delà des critères de labellisation, il rappelle que le bonus de 500 points accordés jusqu'à ce jour aux équipes engagées dans les épreuves de relais des teams sera **supprimé** en 2013 et que la grille de points associée (160/15) sera remplacée par une nouvelle grille 200/50.

Par ailleurs, suite à l'intervention de M. Philippe CHANTEAU lors de la réunion des teams qui a eu lieu dans le cadre de la Coupe de France à St Raphaël, il indique qu'un encadrement salarié (totalemment ou partiellement) sera requis pour les teams de marque Elite, les DN1 et les DN2 à partir de 2014. Il propose de s'inspirer de ce qui a été fait en BMX pour bâtir la proposition du VTT aux instances fédérales et prendra prochainement contact avec M. DUPLOYER à ce sujet.

Il rappelle enfin que, pour 2014, le niveau minimum de qualification requis pour l'encadrement des teams, quel que soit le type de structure concernée, devra être conforme aux nouvelles appellations fédérales, sachant qu'il existe, bien entendu, des équivalences entre les anciens Brevets Fédéraux (BF3, BF2, BF1) et les nouveaux diplômes mis en place.

7. AVENIR DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 4X

Le Président rappelle que les Championnats de France de 4X ne se disputeront pas aux Gets, la station concernée n'ayant pas souhaité mettre en place une piste provisoire compte tenu de la volonté de respecter l'environnement, du coût élevé de construction de la piste et du nombre limité de coureurs envisagés pour cette épreuve.

Les Championnats de France de 4X auront donc lieu à Méribel, vendredi 24 août, dans le cadre de la finale de la Coupe de France de VTT, sur la piste qui les a déjà accueillis en 2011.

La CNVTT estime que, tant que l'UCI maintiendra un Championnat du Monde de 4X, il incombe à la FFC de maintenir un Championnat de France de 4X, même si celui-ci ne se déroule pas sur le même site, ni à la même date, que les autres disciplines du VTT. Toutefois, si l'UCI devait mettre un terme à l'organisation du Championnat du Monde de 4X, la CNVTT propose qu'il en soit de même au niveau national de la part de la Fédération Française de Cyclisme.

8. CROSS-COUNTRY ELIMINATOR

Le Président indique qu'un titre de Champion du Monde de XCE (cross-country eliminator) sera décerné par l'UCI en septembre 2012, lors des Championnats du Monde de VTT à Saalfelden, il souhaite qu'il en soit de même au niveau national dès 2013.

Après débats, la CNVTT confirme ce souhait, l'épreuve serait réservée aux compétiteurs de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie ainsi qu'aux juniors (H/D, toutes disciplines confondues).

Les 36 meilleurs hommes et les 18 meilleurs dames seraient retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter, ensuite, en 6 poules de 6 (3 poules pour les dames), les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant.

Pour les hommes, les 3 premiers des 2 demi-finales se rencontrent en finale, les autres sont classés de la 7^{ème} à la 12^{ème} place (pas de « petite finale ») selon le temps enregistré lors des qualifications sur le parcours chronométré (idem pour les places de 13^{ème} à n^{ième}).

Pour les dames, on passe tout de suite à la finale après les 3 poules de qualification (3x2).

Si le principe du Championnat de France XCE est acquis (en attendant bien entendu de validation de la part des instances fédérales), son intégration dans le programme reste encore à définir.

M. VAUCHEZ propose le schéma suivant (cross-country) :

- | | | |
|------------|------------------|---|
| - jeudi | fin d'après-midi | XCE (précédé des qualifications au temps) |
| - vendredi | pas d'épreuve | reconnaitances uniquement |
| - samedi | quatre épreuves | juniors H, espoirs H, espoirs et élites D, élites H |
| - dimanche | quatre épreuves | juniors D et cadettes, cadets, relais des comités régionaux |

Le Président indique que, du point de vue purement sportif, cette proposition est intéressante, notamment parce que l'épreuve XCE se situe l'avant-veille de toutes les épreuves individuelles auxquelles les coureurs du XCE participent et parce que le relais des comités se situe en fin de programme (certains coureurs « boycottent » cette course dans le programme actuel car elle se situe la veille de leur propre épreuve individuelle). Cela étant, cela entraîne inévitablement des coûts supplémentaires, les personnes chargées de gérer le chronométrage, l'arbitrage et la sécurité devant être présentes sur site un jour plus tôt que d'habitude.

Une possibilité serait de retenir le programme proposé par M. VAUCHEZ en supprimant le relais des comités régionaux et en le remplaçant par le XCE.

Le Président propose de soumettre le problème aux instances fédérales décisionnaires.

S'ensuit un débat animé entre MM. VAUCHEZ et GIBOURDEL à propos du parcours proposé aux coureurs de cross-country, ce week-end, aux Gets.

M. VAUCHEZ estime, pour sa part, que la seule discipline olympique du VTT est le « parent pauvre » de ces Championnats de France dans la mesure où la descente, via MM. BALAUD et HUBER, ainsi que le trial, via M. Jean FLAMBARD, bénéficient de référents techniques présents sur site pouvant orienter les choses et redresser les situations posant problème.

Il apparaît que le cross-country ne bénéficie malheureusement pas d'un tel régime et certains coureurs élites (dont Julien ABSALON) n'ont pas hésité à se plaindre du parcours proposé. Les moyens disponibles ont été consacrés au trial et à la descente, au détriment du cross-country dont le parcours aurait mérité d'être plus travaillé. M. VAUCHEZ souhaite donc que les moyens soient répartis de manière plus équitable sur l'ensemble des disciplines, même si on aurait pu s'attendre à ce que la discipline olympique soit favorisée.

M. HUBER tient à préciser que ce n'est pas la Fédération en tant que telle qui a mis les moyens sur la descente mais la station des Gets, avec sa collaboration, sous la direction d'Alex BALAUD en tant que maître d'ouvrage, en partenariat avec le Comité Départemental 74.

M. VAUCHEZ maintient que les circuits modernes de cross-country olympique ne peuvent pas se satisfaire d'un traçage où le choix de chemin suffit. Il reconnaît que cette pensée a du mal à faire son chemin, en dehors du groupe des entraîneurs nationaux et des teams UCI, mais il ne désespère pas qu'elle soit un peu plus reconnue à l'avenir.

Les circuits contemporains se créent, notamment les obstacles, quand la nature ne les offre pas, c'est typiquement le cas de celui proposé à Hadleigh Farm pour les J.O. de Londres.

M. GIBOURDEL estime, pour sa part, que l'organisation des Championnats de France répond à un difficile compromis entre les exigences du terrain, les moyens disponibles et les contraintes financières. Il réfute le fait que le cross-country soit traité avec moins de considération que les autres disciplines du VTT.

Le débat tournant à un échange (trop) animé entre les intervenants, le Président propose d'y mettre un terme et de passer au point suivant de l'ordre du jour.

9. COUPE DE FRANCE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

Le nouveau format retenu pour la Coupe de France de cross-country olympique semble donner satisfaction à part, peut-être, en ce qui concerne les juniors que l'on verrait plutôt évoluer sur le circuit court comme c'est le cas au niveau international.

Le groupe de travail « cross-country » dirigé par M. VAUCHEZ propose de conserver le timing actuel mais de basculer du circuit long au circuit court dès la fin des épreuves masters et open, samedi midi. Ainsi, les épreuves cadets et juniors du samedi après-midi se dérouleraient sur le circuit court avec application de la règle des 80% dans l'épreuve réservée aux juniors. Pas de changement du programme pour le dimanche.

La Commission entérine cette proposition qui sera soumise à l'aval des instances fédérales.

Les deux points suivants de l'ordre du jour (*propositions groupe technique XCO et intervention de la Direction Technique Nationale*) étant devenus sans objet, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

10. CLASSEMENT NATIONAL PAR POINTS

Le Président rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'un classement propre au cross-country dont le projet de mise en place a été soumis à l'aval du Conseil d'Administration Fédéral lors de sa session des 20 et 21 avril dernier.

Lors de cette réunion, le Président a indiqué qu'une première ébauche du classement pourrait être établie, par ses soins, sur la base des résultats des épreuves fédérales officielles (Coupes de France et Championnats de France) et sur ceux des Championnats régionaux 2012.

Le Président de la FFC, M. David LAPPARTIENT, a estimé que la gestion d'un tel classement ne devait pas être assurée par une seule personne, quelle qu'elle soit, mais par le siège fédéral afin d'en assurer, en cas de mise en place, la pérennité dans le temps.

Par conséquent, il a proposé qu'un groupe de travail composé de MM. Jean-Pierre GIBOURDEL, Henri LAFARGUE, David MOREAU et Frank FILBIEN se penche sur la proposition, en évalue les impacts pour que la CNVTT soit en mesure de présenter une proposition plus aboutie lors de la séance du Conseil d'Administration programmée en octobre 2012.

Il a notamment indiqué que, quel que soit le système retenu, il n'était pas imaginable que le premier coureur du classement ne soit pas Julien ABSALON et qu'il convenait de traiter avec le plus grand soin les incidences informatiques de sa mise en place.

M. GIBOURDEL rappelle que le logiciel CICLE est déjà configuré pour établir un classement par points mais que cela suppose une saisie des résultats VTT par les comités régionaux. D'autre part, il souhaite éviter toute création d'un système informatique « parallèle » dont la maîtrise ne reviendrait pas au siège fédéral et prône l'unité informatique.

La Commission s'interroge sur les objectifs de ce classement. Définition du type de licence selon la place relative du coureur dans le classement ? Elément de labellisation des teams VTT ? Soutien aux épreuves régionales du calendrier fédéral ?

Le Président indique que l'un des objectifs cités lors de l'atelier VTT à Bastia était justement de valoriser les épreuves régionales inscrites au calendrier fédéral, plusieurs organisateurs de ce type d'épreuve s'interrogeant sur l'intérêt d'inscrire leur épreuve au niveau national (d'où une baisse sensible du nombre d'épreuves de ce type dans le calendrier fédéral).

Au niveau international, les organisateurs inscrivent, notamment, leurs épreuves au calendrier de l'Union Cycliste Internationale en raison des points UCI que les coureurs peuvent y obtenir. Ce système permet à l'organisateur d'avoir un plateau de qualité car les coureurs sont toujours à la recherche de points UCI (inscription possible - ou non - dans les manches des Coupes du Monde, positionnement sur les lignes de départ, etc).

Un système de ce genre mis en place au niveau de la FFC permettrait de valoriser les épreuves du calendrier fédéral, calendrier qui se réduit d'année en année comme peau de chagrin.

Le projet ne semblant pas assez abouti pour le moment, le Président propose que le groupe de travail « cross-country » dirigé par M. VAUCHEZ étudie le dossier et présente ses conclusions au groupe de travail composé de MM. GIBOURDEL, LAFARGUE, MOREAU et FILBIEN.

11. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2013

M. MOREAU présente le calendrier prévisionnel 2013, précisant que la Coupe du Monde passe de 7 à 6 manches (annulation de la manche planifiée le 19 mai), et que la station d'Auron est candidate à l'organisation des Championnats de France de VTT.

Pour les Coupes de France de cross-country, plusieurs candidats sont intéressés (St Raphaël, St Pompon, ...) mais seule la station d'Oz-en-Oisans a officiellement fait acte de candidature pour le moment.

En ce qui concerne la descente, Lourdes et Les Ménuires pourraient accueillir une manche de la Coupe de France l'année prochaine. M. MOREAU indique qu'un calendrier plus abouti devrait être disponible après la réunion du Bureau Exécutif Fédéral du 30 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H10.

Propositions de la Commission au Bureau Exécutif du 27 septembre 2012

1 – Mise en place de l'Indice de Performance (page 4)

A partir de 2013, la Commission propose que l'Indice de Performance Moyen (IPM) soit calculé sur **deux ans glissants**. Ainsi, en mai 2013, seront pris en compte les résultats obtenus par les coureurs entre juin 2011 et mai 2013 (compris).

2 – Cross-Country Eliminator (page 6)

La Commission propose de créer un titre de Champion de France de Cross-Country Eliminator (un titre Homme, un titre Dame) à partir de 2013.

Le programme des Championnats de France pourrait être le suivant :

- | | | |
|------------|------------------|---|
| - jeudi | fin d'après-midi | XCE (précédé des qualifications au temps) |
| - vendredi | pas d'épreuve | reconnaisances uniquement |
| - samedi | quatre épreuves | juniors H, espoirs H, espoirs et élites D, élites H |
| - dimanche | quatre épreuves | juniors D et cadettes, cadets, relais des comités régionaux |

Une autre possibilité serait la suivante :

- | | | |
|------------|-----------------|---|
| - vendredi | pas d'épreuve | reconnaisances uniquement |
| - samedi | quatre épreuves | juniors H, espoirs H, espoirs et élites D, élites H |
| - dimanche | quatre épreuves | juniors D et cadettes, cadets, XCE |

3 - Coupe de France Cross-Country Olympique (page 7)

La Commission propose que les épreuves cadets et juniors du samedi après-midi se déroulent sur le circuit court avec application de la règle des 80% dans l'épreuve réservée aux juniors.